



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

45 | automne 2003
Grammaires du vulgaire

Quel ancien français pour quels étudiants ? Pour une didactique de la langue médiévale

Which Old French for which Students ? Towards a Didactic of the Medieval French Language

Dominique Lagorgette



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/641>

DOI : 10.4000/medievales.641

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 16 septembre 2003

Pagination : 119-134

ISBN : 2-84292-146-1

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Dominique Lagorgette, « Quel ancien français pour quels étudiants ? Pour une didactique de la langue médiévale », *Médiévales* [En ligne], 45 | automne 2003, mis en ligne le 08 décembre 2005, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/641> ; DOI : 10.4000/medievales.641

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Quel ancien français pour quels étudiants ? Pour une didactique de la langue médiévale¹

Which Old French for which Students ? Towards a Didactic of the Medieval French Language

Dominique Lagorgette

- 1 Alors que les études littéraires à l'université intègrent des enseignements de linguistique dès la formation initiale qui visent non seulement à inculquer un savoir sur le fonctionnement du langage mais aussi à former à une méthodologie, on peut néanmoins constater que littérature et linguistique restent souvent deux domaines parallèles. Dans le domaine des études diachroniques, tant littéraires que linguistiques, cette fracture est d'autant plus problématique que la linguistique analyse la langue des textes littéraires et que la littérature médiévale a besoin d'outils grammaticaux pour avoir accès au sens. Les études en ancien et moyen français au sein des formations de Lettres Modernes mettent particulièrement en relief ce dialogue manqué, notamment par la méthodologie mise en œuvre en termes didactiques : les acquis d'un domaine ne sont pas réemployés par l'autre. À vrai dire, la question même de la didactique de l'ancien français ne semble pas être posée : les rapports des concours (CAPES et agrégation) servent de référence à tous les enseignants et prennent valeur de *vademecum* pédagogique. Les étudiants, dès qu'ils font le lien entre ce qu'ils ont appris en linguistique et ce qu'ils apprennent en ancien français, (se) posent de nombreuses questions – rejoignant bien souvent les nôtres.
- 2 Ce sont quelques-unes de ces interrogations que nous soulèverons ici. Outre le fait que tout étudiant de Lettres ne se destine pas forcément à passer le CAPES ou l'agrégation², ceux qui participeront à ces concours pourraient gagner à une réflexion pédagogique plus pragmatique : les enseignants se plaignent fréquemment que les étudiants apprennent par cœur traduction, fiches de phonétique, etc., plutôt que de constituer par eux-mêmes une réflexion de type hypothético-déductif ou inductif. Peut-être est-ce aussi parce que

les formats actuels ne leur permettent guère d'agir autrement ? La question, quelle qu'en soit la réponse, mérite d'être posée. Nous nous pencherons ici en particulier sur deux des domaines enseignés : la phonétique historique et la morphosyntaxe.

- 3 Le dialogue de sourds entre littérature et linguistique diachroniques ne date pas d'hier. La philologie, dominante au XIX^e siècle et encore renforcée dans cette position lors de la mise en œuvre des lois Jules Ferry, est toujours considérée comme la clef de voûte dans l'enseignement de l'ancien français. C'est faire abstraction d'un siècle de recherche en sciences du langage. Depuis le début du XX^e siècle, notamment depuis F. de Saussure, mais avant lui M. Bréal et A. Meillet, la linguistique cherche d'une part à expliquer les faits de langue comme appartenant à un système articulant diachronie et synchronie, et d'autre part à mettre en place une réflexion méthodologique d'ensemble sur ce que sont un fait linguistique, un système, une loi et quel impact ont les locuteurs sur ces éléments. Les différentes théories du changement linguistique, de A. Meillet à M. Haspelmath en passant par R. Keller et E. Closs Traugott et B. Heine, sont tout particulièrement riches d'enseignements pour les médiévistes³. À lire les études de phonétique historique (mais aussi de morphosyntaxe, fondée sur l'observation des éditions de textes traquant et corrigeant les « fautes »), on repère que l'idéologie sous jacente est plus proche de celle des néo-grammairiens que de celle des linguistes modernes. Car il s'agit bien d'une idéologie (« l'idéologie du standard », pour reprendre l'heureuse expression de R. A. Lodge) et non d'un raccourci pédagogique, contrairement à ce que l'on pourrait croire. Toutefois, les enseignants (et les manuels) ne sont pas toujours conscients des valeurs qu'ils véhiculent par leurs pratiques.
- 4 Que cherche à établir la phonétique historique ? Son but est visiblement de reconstituer une chaîne allant d'un étymon (généralement – mais pas toujours – attesté lui-même) à une forme existante dans l'état de langue actuel. La notion de loi phonétique, chère aux néo-grammairiens, est constamment mise en avant dans la littérature scientifique. Pourtant, plusieurs problèmes théoriques graves se posent, qui mettent en évidence un autre aspect de cette discipline. Nous n'en évoquerons ici que trois. Le premier concerne l'étiquette posée sur la discipline même : peut-on réellement parler de *phonétique* ? Le deuxième vient de la méthodologie de reconstruction des formes non attestées mise en œuvre. Enfin, le troisième concerne la déontologie de la pratique enseignante : comment présenter aux étudiants les évolutions lorsque subsiste un doute ?
- 5 Si la phonologie et la phonétique peuvent exister en tant que sciences, c'est parce qu'elles reposent toutes deux sur des fondements invariables. N. Troubetskoï notait déjà le distinguo essentiel entre les deux disciplines⁴ :

Grossièrement parlé, la phonétique recherche ce qu'on prononce en réalité en parlant une langue, et la phonologie ce qu'on s'imagine prononcer. « Ce qu'on prononce en réalité » change d'un moment à l'autre et d'un individu à l'autre. [...] Mais, « ce qu'on s'imagine prononcer » ne change pas (du moins dans un état de langue donné).
- 6 À lire cette description des deux disciplines, le terme choisi en diachronie, où il n'est jamais question que de *phonétique* (ce qui semble difficile, sans locuteur natif à étudier), pose un sérieux problème : croyons-nous vraiment savoir comment les locuteurs de l'ancien français prononçaient et articulaient les sons⁵ ? Selon Fr. de La Chaussée, on le dirait : « Pour étudier l'évolution phonétique qui a conduit du latin vulgaire à l'ancien français, il est indispensable de prendre en considération, non pas le phonème *k*, mais les

différentes réalisations de ce phonème. Faute de cette précaution élémentaire, on se condamne à ne rien comprendre à la phonétique historique »⁶.

- 7 Il paraît en effet difficile de mettre entre parenthèses régions, milieux sociaux, classes d'âge, etc. dès lors que l'on examine une langue dont l'unification date au plus tôt des accords de Villers-Cotterêts et au plus tard de la fin du XIX^e siècle. Bien sûr, une réponse immédiate à cet argument est que la phonétique enseignée pour les concours ne concerne que les variétés d'oïl. Mais ces variétés sont multiples. L'une des grandes avancées des sciences du langage a été la prise de conscience, depuis le début du XX^e siècle, que langue et parole participaient du même système mais pouvaient sensiblement varier. Pourtant, l'évolution est présentée comme homogène. J. Picoche semble consciente du problème puisqu'elle fait systématiquement apparaître les évolutions entre barres phonologiques : elle est malheureusement la seule à prendre ce type de précautions⁷. La plupart des romanistes consignent toujours leurs évolutions sans les insérer au moins entre crochets phonétiques (ce qui serait de toute manière faux) ou au mieux entre barres phonologiques – d'où de nombreuses confusions chez les étudiants qui mélangent les symboles graphiques et les symboles phonétiques. La coexistence de deux alphabets phonétiques n'arrange d'ailleurs pas les choses : la plupart des auteurs recourent encore à l'alphabet romaniste, créé avant l'Alphabet Phonétique International (API), tandis que d'autres emploient ce dernier ou que d'autres encore mélangent les deux⁸. Cet usage de l'API paraît pourtant tout à fait judicieux, dans la mesure où bon nombre des étudiants l'ont déjà acquis durant le cours de linguistique : leur désarroi face à cet autre code (surtout lorsqu'ils réalisent que tous les caractères de l'alphabet romaniste trouvent un équivalent dans l'API) est souvent grand. Cette remarque ne relève pas du point de détail : pour pouvoir se dire science, la discipline doit tout d'abord se demander, et montrer, dans quel cadre analytique elle se situe. Parler de *phonologie* historique plutôt que de *phonétique* rendra l'objet de la recherche plus clair : on traitera ainsi d'un système général et non plus de productions par les locuteurs. De la sorte, la variation sera déjà moins masquée qu'elle ne l'est.
- 8 J. Chaurand, B. Cerquiglini et R. A. Lodge ont bien montré que le Moyen Âge ne pouvait être pensé sans la variation et que décrire la langue médiévale implique une étude précise et minutieuse des différentes variétés coexistantes⁹. Suggérer qu'il existait un système phonétique national homogène au Moyen Âge alors que l'étude des manuscrits prouve que les différents traits dialectaux s'entremêlent constamment relève de la gageure. Si la III^e République avait tout intérêt, en termes politiques, à réécrire l'histoire en inventant le *francien* (terme encore souvent employé), on voit mal aujourd'hui pourquoi ce mythe¹⁰ est maintenu à grand renfort de formes reconstituées : « Enfin, le texte proposé [aux concours] peut être marqué dialectalement. C'est de ses graphies particulières qu'il faut rendre compte même si l'évolution commune (francienne) doit être évoquée par ailleurs »¹¹.
- 9 La variation est encore trop systématiquement ramenée vers une forme « commune » lorsque l'on propose aux étudiants de reconstituer l'évolution des mots. Ce gommage est d'autant plus malheureux qu'il intervient souvent dans les cursus après l'étude de l'histoire de la langue française (où justement on a établi que l'unité linguistique du pays est récente) et après l'initiation à la linguistique. Si le même enseignant assure les trois cours, il est vite pris dans un inextricable écheveau de questions – toutes plus pertinentes les unes que les autres.

- 10 La reconstruction des données pose elle aussi problème. Peu d'auteurs sont d'accord sur certaines formes « étoilées », invoquant différents phénomènes phonétiques pour justifier l'ajout de telle ou telle forme non attestée¹². Même si la reconstruction peut parfois s'avérer correcte¹³, ce procédé est invalidé par sa flagrante hétérogénéité : d'un manuel l'autre, les différences et étapes intermédiaires peuvent doubler. Et encore faudrait-il que les auteurs précisent clairement qu'ils ont reconstitué les formes : généralement, les manuels évincent le problème dans l'introduction, où pourtant on s'attendrait à des précisions : M. K. Pope mentionne les astérisques dès l'introduction en parlant de « conjecture »¹⁴, A. Lanly signale le problème dans la section concernant les conventions d'abréviation¹⁵, méthode suivie aussi par J. Picoche¹⁶ et N. Laborderie¹⁷ ; G. Joly et E. Taddei parlent de « protofrançais » ou de « bas latin », sans mentionner que les occurrences précédées de l'astérisque ne sont pas toujours attestées¹⁸.
- 11 Laisser ainsi planer un doute contribue à masquer les difficultés méthodologiques de la discipline. Les différences entre manuels en paraissent d'autant plus choquantes : s'ils varient alors que les données sont stables, c'est que certains seraient détenteurs de la vérité et d'autres pas. Comment, en un mot, persuader les étudiants que la phonétique historique est une science face à un tableau comme le tableau ci-dessous ?

SeiorSire

- 12 A. Lanly, *Fiches de philologie française*, op. cit., n. 15, p. 325 (1979) :
- 13 Lat. parlé : *sēior (abréviation de s'ēnior) = *sēyyor et dès III^e siècle *s_̄ĕiyor ; vers VI^e siècle *s_̄ĕiyore > *si_̄ĕiy(e)re > *sīre > [sīre] forme de l'ancien français.
- 14 F. De la Chaussée, *Initiation à la phonétique historique de l'ancien français*, op. cit., n. 6, p. 171 (1982) :
- 15 CAS DE SĔNIOR : Il est sûr que SENIOR était devenu, en latin impérial, un titre et un appellatif et que, dans cette fonction, il devenait proclitique devant un anthroponyme et tendait à s'abrégéer. On doit donc postuler pour le gallo-roman deux séries parallèles :

appellatif	substantif
SĔIOR = sēyyor	SĔNIOR = sē _̄ nor
sEIĪORE = seyyóre	sENIĪORE = se _̄ nóre [...]

- 16 – dans la série réduite, au nominatif, la diphtongaison du è tonique est sûrement conditionnée, le y intervocalique se géminant automatiquement en latin. La triptongue -iey- se réduit à i, et un e d'appui apparaît derrière le groupe final -yr- d'où sire. Le seul problème réside dans l'accusatif de la série réduite, à propos du traitement du e initial : seyyóre > sieur ; trois hypothèses sont possibles : fermeture de e en i au contact de y ; analogie de sire ; seyyóre > seyær avec forme abrégée du type M'sieur.
- 17 A. Queffelec et R. Bellon, *Linguistique médiévale. L'épreuve d'ancien français aux concours*, Paris, 1995, p. 117-118 :
- 18 *Sejor (graphie française) ou *seior (graphie latine) > sire
- 19 En latin le i graphique entre voyelles (cf. *peior*) servait à transcrire un yod qui, en raison de sa position intervocalique, devait être géminé, d'où une transcription [s'ēyor] avec

accentuation sur la syllabe initiale. À la fin du II^e siècle ou au début du III^e siècle se produit le bouleversement vocalique : [˘ě] bref devient [˘E] ouvert : [s˘Eyyor]. Au IV^e siècle (seconde moitié du siècle) a lieu la diphtongaison conditionnée du [˘E] ouvert accentué : en réaction contre l'effet fermant du yod, la voyelle a tendance à s'ouvrir d'où déséquilibre dans la tenue et différenciation : [˘EY] > [˘E˘EY] > [˘E˘EY] > [i˘EY]² : [si˘Eyyor]. Au VI^e siècle le [r] en position finale était très faible et menacé de chute : aussi la langue a-t-elle fait apparaître une voyelle de soutien [e] : [si˘Eyyore]. Au VII^e siècle le [o] s'amuit alors que la phase de réduction de la diphtongue entraîne le passage de [i˘EY] à [i˘EY] (fermeture du second élément) : [si˘Eyyre]. Peu après, la géminée [yy] se simplifie, le yod se vocalise et forme le troisième élément d'une triphthongue de coalescence : [sí˘Eire]. Au IX^e siècle, cette triphthongue se simplifie par écrasement de l'élément central [sí˘Eœ]. Au XVII^e siècle, cette labiale finale s'amuit : [sír]. À la fin du XVII^e siècle, le [r] apico-alvéolaire devient lui aussi dorso-vélaire : [síR].

- 20 Note 2 : A. Lanly (*Fiches de philologie française, op. cit.*, p. 324) considère que dès le III^e siècle « le yod implusif a constitué avec la voyelle accentuée une diphtongue de coalescence [˘Ei] » : [s˘Eiyor]. Au VI^e siècle aurait eu lieu une diphtongaison conditionnée (sous l'influence du i) de [˘E] en [ié], d'où la formation d'une triphthongue [iéi] qui se serait réduite à [iii] puis [i].
- 21 G. Joly, *Précis de phonétique historique du français, op. cit.*, n. 11, p. 190-191 (1996) :
- 22 * [s˘ěyyor] *s˘ěior ([˘e] + [yy])
- [˘E] est entravé par le double [y] ; il ne peut donc pas diphtonguer au début du III^e siècle.
 - Vers la fin du IV^e siècle, diphtongaison conditionnée du [˘E] devant [yy] : > [sE˘Eyyor] > [séeyor] > [sí˘Eyyor] > [sí˘Eyyor]
 - Au VII^e siècle, par assimilation d'aperture [i˘E] > [ié]. Parallèlement, la géminée [yy] a dû se simplifier en [y] : > [síeyor]
 - Dans le courant du VIII^e siècle, la voyelle finale s'efface : > [síeyR], ce qui entraîne le développement d'un -[e] final de soutien au groupe consonantique [yR] : > [síeyRe]
 - Vers la fin du IX^e siècle, [y] se vocalise en [i] > [síiRe] puis la triphthongue [i˘Ei] se réduit à [i] : > [síRe] (*sire*)
 - En moyen français, [e] se labialise en [œ] qui, en finale, devient caduc, d'où la forme actuelle [sir(ð)] (après passage de [R] apico-alvéolaire à [r] dorso-vélaire).
- 23 Imaginons maintenant un étudiant particulièrement sérieux, qui opérerait la même recherche que celle résumée dans le tableau précédemment cité : n'aura-t-il pas tendance à émettre des doutes sérieux sur la discipline toute entière, voyant que certaines règles ne résistent pas devant ces reconstructions¹⁹ ?
- 24 Les mots dont l'évolution régulière est démontrable sont pourtant légion car certains phénomènes sont indéniables et tous s'accordent à les reconnaître. Mais pourquoi, alors, refuser d'admettre que, faute de données, aucune certitude ne peut être obtenue face à certaines évolutions plus spectaculaires ? Pourquoi chercher à tout prix à combler un vide alors que les moyens de valider les hypothèses nous échappent ? Et surtout, pourquoi ne jamais présenter ces hypothèses comme telles, plutôt que comme des résultats prouvés ? Ne devrions-nous pas nous en tenir aux mots bien connus et admettre que parfois notre savoir est limité par le manque de données ? Nous y gagnerions en rectitude – et en crédibilité. L'examineur, à partir de données stables, pourrait vérifier

que l'étudiant a assimilé et compris les grands mécanismes qui régissent les différents systèmes, lui donnant des compétences transférables à d'autres domaines. Il y a fort à parier, aussi, que les acquis intellectuels, pour l'étudiant comme pour le chercheur, seraient plus satisfaisants et plus viables sur le long terme. L'épreuve, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, incite à la récitation, non à la réflexion ; elle est, de plus, fondée sur des bases instables : limiter l'étude des évolutions aux phénomènes certains serait déjà un progrès. Reste à revoir la méthodologie de la discipline, de même que ses objectifs : quelles compétences veut-on donner aux étudiants – une bonne mémoire ou une capacité d'analyse ?

- 25 Pour enseigner la morphosyntaxe de l'ancien français, les outils les plus courants restent les manuels et les grammaires. Mais ces ouvrages s'appuient sur les données telles qu'elles apparaissent après l'édition critique des manuscrits : d'un ensemble de faits observés, on déduit alors des règles. Cette méthode pose plusieurs problèmes : tout d'abord, celui des sources ; ensuite, l'état dans lequel apparaît la langue une fois le manuscrit édité et, plus généralement, la notion même de fait linguistique – problème épineux en sciences du langage²⁰, rarement évoqué dans l'enseignement de l'ancien français, de même que dans les manuels ou éditions critiques. Nous prendrons ici pour exemple la flexion nominale, question classique des épreuves de concours.
- 26 Les textes littéraires ont longtemps servi de corpus aux philologues. Ces textes étaient disponibles, mais surtout on cherchait à en expliquer le sens, aussi fallait-il en fournir rapidement la clef car la demande était pressante : pour montrer que l'État-Nation avait toujours été unifié, il était nécessaire de pouvoir retracer l'histoire de la littérature française dès ses origines. Pourtant, nombreux sont les chercheurs aujourd'hui qui se demandent, avec quelque raison, si les textes littéraires peuvent suffire à établir la grammaire de l'ancienne langue. Pourrait-on concevoir un Rabelais, un Céline ou un Balzac comme représentatifs des systèmes linguistiques de leur temps ? Les auteurs des textes littéraires médiévaux, en vers comme en prose, sont dans une position à la fois de locuteur et de créateur face au texte qu'ils produisent. En revanche, un auteur de chartre vise à transmettre une information – certes selon un style bien défini par le contenu du document mais tout aussi intéressant que le témoignage littéraire pour le linguiste comme donnée authentique. Les travaux récents des latinistes ont bien montré à quel point ce type d'écrits est important pour la connaissance du latin tardif (et du proto-roman)²¹. L'accès aux textes non fictifs reste néanmoins encore trop restreint pour que les faits de langue qu'ils dévoilent soient intégrés aux manuels et études de l'ancien et du moyen français²². Les conséquences de cette démarche sont importantes : les étudiants sont toujours surpris de trouver des variantes dans les textes et pensent (comme leurs maîtres ?) que le scribe s'est trompé.
- 27 Si, au XIX^e siècle, il fallait montrer, pour des raisons politiques, qu'une langue unique et homogène avait existé dès le Moyen Âge, nous devons aujourd'hui réévaluer cette approche par rapport à la variation dialectale : les grammaires de l'ancien français, établies a posteriori, mettent encore sur le même plan des faits de langue divers. Alors que les changements apparaissent dans des langues écrites sur des périodes de 20 à 30 ans, il est difficile d'imaginer qu'une régularité a duré quatre siècles dans une langue ne bénéficiant pas du statut de langue de prestige (en ce cas, écrite et officielle) dans sa communauté – alors même que les frontières du royaume étaient sans cesse en mouvement, que les langues en contact abondaient et que les « traits dialectaux » sont présents dans tous les manuscrits. Les récentes théories du changement linguistique²³

vont toutes dans le sens d'un rôle central du locuteur comme influant sur les pratiques du groupe, mais l'on continue cependant à présenter une grammaire et des éditions de textes unifiées, sans tenir compte bien souvent des différents paramètres historiques, sociologiques et linguistiques.

- 28 Que le manuscrit comporte le moindre trait dialectal et il est jugé « mauvais », « moins bon » par les philologues contemporains de G. Paris : en une ère de pénalisation des langues régionales, la variation doit être gommée. Lorsque la « faute » apparaît, les éditeurs s'indignent : ce copiste ne connaît rien, il est paresseux ou ignare. Qu'en est-il, après la loi Deixonne ? La tradition veille toujours²⁴. Dans le même mouvement d'uniformisation, on corrige aussi au XIX^e siècle les occurrences ne correspondant pas à l'image qu'avaient les éditeurs de la langue médiévale orale et écrite. Si certaines pratiques tendent à s'estomper dans les éditions depuis un demi-siècle, notamment dans la mouvance de J. Bédier, on en relève encore des traces, même chez les plus méticuleux des éditeurs :

Les retouches ont pour seul but de réparer les *bévues* du scribe : mélectures, mot ou signe oublié, mot ou vers omis, lettre superflue, mot répété, vers trop court ou trop long, redoublement d'un mot à la rime de deux vers successifs, mot ou vers déplacé, fusion de deux vers en un seul, cas-sujet au lieu du cas-régime, non-sens, contresens²⁵.

- 29 Comme on peut le remarquer dans ce paragraphe, entrent dans la catégorie des « bévues » aussi bien des éléments renvoyant aux conditions d'écriture (répétition de mots, ratures) que des éléments relevant du système stylistique (rimes, longueur du vers) ou linguistique (« erreurs » de déclinaison, de graphie). Peut-on vraiment mettre sur le même plan ces différentes catégories ?
- 30 Trop souvent encore, la méthodologie de l'édition de texte du XIX^e siècle reste l'arrière-plan théorique de l'éditeur : il paraît épistémologiquement acceptable d'examiner la donnée authentique à l'aune du savoir moderne. Si un élément dans un texte ne correspond pas au reste des éléments jugés identiques (appartenant à la même classe de parties du discours par exemple), c'est que le scribe s'est trompé et qu'on peut le corriger. Pourtant, le raisonnement gouvernant la correction des « fautes » (nous nous en tiendrons maintenant à celles qui relèvent de la linguistique : flexions nominale et verbale, graphies) se heurte à de multiples arguments. Tout d'abord, leur évaluation : un locuteur natif peut-il maîtriser moins bien son idiome qu'un locuteur non-natif (l'expérience montre que c'est possible) – sans un autre informateur linguistiquement identique²⁶ pour permettre à ce dernier de comparer les performances ? De plus, si faute il y a, n'est-elle pas révélatrice d'une variété dialectale ou sociolectale différente de celle prise comme référence par l'éditeur ? Ne renvoie-t-elle pas de toute manière à une possibilité du système, à un changement en cours qu'il serait intéressant d'examiner ? Pour le linguiste, toute donnée informe, sinon sur la norme de la variété de prestige dans l'état de langue étudié, du moins sur les possibles du système. Chaque texte est donc en soi digne d'intérêt.
- 31 La notion de *faute de grammaire* est bien plus épineuse que n'a voulu le faire croire la grammaire prescriptive. Il faut d'abord distinguer la langue parlée de la langue écrite : les nombreux travaux de C. Blanche-Benveniste et du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (GARS) sur le français parlé contemporain ont bien montré qu'il n'y avait qu'une syntaxe dans les deux cas, réalisée différemment pour différentes raisons (conditions de production de l'énoncé, etc.)²⁷. Ce qui semblera faute à l'oral, par rapport au code écrit,

n'est souvent dû qu'à la dimension parlée de la phrase. Pour une période comme le Moyen Âge, qui fait passer un usage oral à l'écrit, ces distinctions semblent particulièrement pertinentes, de même que les résultats des études sur les langues à tradition parlée (comme en Afrique par exemple) : ces différentes observations sont souvent éclairantes pour le diachronicien confronté au Moyen Âge et au processus d'écriture.

- 32 Enfin, la notion de faute présuppose l'homogénéité de la norme. Chaque langue, écrite et/ou parlée, est normée. Mais chaque variété de cette langue l'est aussi. La notion de *scripta* transdialectale, pour séduisante qu'elle soit, peut sembler difficile à admettre dès que réévaluée face aux données des manuscrits²⁸. Les textes, tels qu'ils sont encore souvent édités, nous donnent accès à une vision normalisée (« anachronique » ?) d'une langue qui ne l'était pas²⁹. Les éditions ne recopient pas les manuscrits mais proposent déjà une lecture linguistiquement encodée, qui sera la base des grammaires, qui elles-mêmes gouverneront ensuite toutes les éditions de texte, puisqu'on corrigera les « fautes » d'après ce que les grammaires décrivent comme régulier³⁰. Pour avoir les moyens de constituer une grammaire représentative de l'ancien français, des transcriptions diplomatiques sont d'abord nécessaires.
- 33 Étudier les alternances cas sujet (CS)/cas-régime (CR) en adresse présuppose des éditions fiables où aucune modification n'a été apportée par l'éditeur, avant que l'on ne puisse enseigner aux étudiants le système. Nous prendrons pour illustrer ce dernier point l'exemple des termes d'adresse de type « nom propre » (NP) en ancien français, qui présente l'avantage de recouper le problème de l'édition des données et celui du métadiscours grammatical didactique.
- 34 À lire les grammaires et manuels d'ancien français, l'apostrophe est marquée en ancien français par le CS³¹, voire par le CS ou le CR³². À son paragraphe général, Philippe Ménard ajoute que « très tôt, on relève des atteintes à la déclinaison. Dès le XII^e siècle on trouve des exemples de cas sujet à la place de cas régime, et surtout de cas régime au lieu de cas sujet. [...] Même dans les textes où la déclinaison est respectée, on remarquera que les noms propres ainsi que les mots employés en apostrophe se trouvent facilement au cas régime, alors que l'on attendrait au cas sujet »³³. Le Supplément, ajouté en 1988, introduit toutefois une nuance, rejoignant en cela les études de G. Moignet et de B. Woledge : « Les noms propres employés en apostrophe sont normalement au cas régime, et non au cas sujet. On trouve couramment un “appellatif” au CS et le nom propre au CR, c'est-à-dire non décliné. Signe que le nom propre échappe à la flexion »³⁴.
- 35 À l'issue de ces différentes descriptions du même fait de langue, que dire aux étudiants ? À quelles règles les renvoyer ? L'examen des données textuelles³⁵ permet de constater qu'aucune des descriptions, hormis la moins précise, ne convient (voir tableau p. suiv.).
- 36 Est-ce à dire que les noms propres auraient un fonctionnement tout à fait particulier en adresse (voire en général) ? Au vu des données textuelles (post-édition critique du manuscrit), plusieurs hypothèses peuvent être formulées, et le chercheur déploie alors son appareil méthodologique : il remarque que ni la forme du texte envisagé (vers/prose), ni le « genre » du texte (hagiographie, roman, chanson de geste), ni le siècle, ni le lieu de production du texte, ni l'ordre des mots (NP + adjectif + nom commun [type *Guenes biaux sire*] vs adjectif + nom commun + NP [type *Biaux sire Guenes*] ou NP seul) ne conditionnent ce type de phénomène. Un examen des contextes d'occurrence montre que ces formes au CS ou au CR interviennent aussi bien dans des énoncés assertifs qu'exclamatifs, injonctifs

ou interrogatifs, que l'impératif, mode « préféré » de l'adresse, s'accommode aussi bien de NP au cas-sujet qu'au cas-régime, et que la fréquence des changements de cas dans un même syntagme nominal d'adresse (le NP au CS, l'adjectif et/ou le nom au CR ou l'inverse) atteint des taux d'occurrence élevés tels que notre dit chercheur finirait par remettre en cause l'existence de la flexion casuelle en ancien français si le reste du corpus ne l'obligeait à en constater la réalité. Après ce duel avec les « données », la question est intacte : comment fonctionnent les noms propres en adresse en ancien français³⁶ ?

Textes	Nb de TA [NP] au CS	Nb de TA [NP] au CR	Dont GN mixtes (CS et CR)
Chanson de Roland	13 (+ 17 <i>Deus</i>)	25 [dont 13 Rollant, 7 Oliver] ³⁷	4 [80 %] ou [16 %]
Saint Alexis	5 (+ 4 <i>Deus</i>)	1	1 [100 %]
Ami et Amile	8 (+ 19 <i>Dex</i>)	14	6 [42 %]
Conte du Graal	17 (+ 7 <i>Dex</i>)	3	3 [100 %]
<i>Merlin</i> (§§ 17 à 47)	4	2	1 [50 %]
Mort Artu	17	46	15 [32 %]
<i>Tristan</i> (Bérout)	2 (+ 31 <i>Dex</i>)	8	4 [50 %]
<i>Aliscans</i>	32	14	8 [57 %]

37 Nous ne le saurons peut-être jamais, parce que, comme le remarque B. Woledge pour Chrétien de Troyes, bon nombre des NP sont abrégés dans les manuscrits. C. Régnier signale lui aussi ce point dans son édition critique des *Aliscans* : « 2. Résolution des abréviations. Les abréviations des noms communs ne présentent aucune difficulté [...]. Les abréviations des noms propres sont plus délicates. *Guillaume* est toujours désigné par le sigle *G.*, que nous avons résolu au cas-régime par *Guillelme*, au cas-sujet par *Guillelmes* ou *Guillelme* quand la mesure du vers l'imposait [...] »³⁸.

38 Nombreuses sont les éditions qui ne signalent même pas le problème et qui « rétablissent » les formes « correctes » sans en avertir le lecteur. On serait tenté dans ces cas-là de penser, avec W. Rothwell, que « Pious repetition of the views of past scholars has been used as a convenient substitute for thought based on a reading of first-hand sources »³⁹.

39 En examinant de plus près le corpus, on remarque que dans bien des cas (et dans chaque texte examiné), lorsque le NP en adresse est précédé ou suivi d'expansions (déterminant et/ou adjectif : *souignés* par nos soins ci-dessous), le cas n'est en effet que peu régulier, dans la mesure où le NP peut être au CS et les expansions au CR, et vice versa :

Biau filz Guillelmes, por Deu le filz Marie, / Ne fere au roi en sa cort vilenie / [...] ⁴⁰.

Eufemiën, bel sire, riches hom, / Quar me herberges pur [...] ⁴¹.

- 40 Ceci va dans le sens des remarques de B. Woledge et de C. Régnier⁴². Toutefois, nos décomptes pour Chrétien ne donnent pas les mêmes résultats que ceux de B. Woledge, vraisemblablement parce que nous avons effectué nos relevés à partir d'éditions critiques, et non de transcriptions diplomatiques faisant apparaître les NP en adresse abrégés. Il serait en fait crucial de pouvoir déterminer dans quelles proportions les NP sont abrégés ou non ; nous aurions ainsi les moyens de savoir si l'abréviation du NP n'était pas une règle, ce qui permettrait de formuler une hypothèse à notre connaissance nouvelle : les NP en adresse, à l'exception des substantifs terminés par un « s » (les fameux invariables masculins), ne se déclinaient pas (d'où le recours aux abréviations), relevant d'un statut hors phrase (élément nominal détaché). Même si une telle hypothèse peut paraître énorme, elle vaut la peine d'être formulée, ne serait-ce que pour mettre mieux en relief l'impossibilité dans laquelle se trouve celle qui la formule de pouvoir la vérifier du fait d'un fossé méthodologique.
- 41 Nous ne disons pas que les éditions critiques doivent disparaître au profit des seules transcriptions diplomatiques : la lecture des textes pour les non-spécialistes de langue médiévale deviendrait par trop éprouvante. Nous réclamons en revanche que les éditeurs mettent systématiquement à la disposition de leurs lecteurs, avant l'édition critique ou après, voire en note ou appendice, une version diplomatique des manuscrits examinés. De la sorte, littéraires et linguistes auraient chacun accès aux étapes du texte qui les intéressent. Enfin, rendre disponibles les documents non-littéraires serait aussi une étape importante, nous semble-t-il, pour la constitution d'une grammaire réellement descriptive de l'ancien français.
- 42 Alors, la morphosyntaxe de l'ancien français pourrait être présentée aux étudiants sans que tout texte étudié ne paraisse relever de la variante. Car en effet, nombreux sont les cas où, face au texte examiné, l'on doit montrer comment la déclinaison n'est pas appliquée : devant de si nombreux écarts, les étudiants finissent par remettre en doute le sérieux des nombreux tableaux des manuels, qui comme pour la phonétique peuvent ne pas coïncider⁴³ et parfois ne rendent pas compte des textes : mentionner des « traits régionaux » est généralement courant en cours mais encore rare dans les manuels. La flexion verbale donnerait aussi de nombreux exemples du problème.
- 43 Le manque de recul théorique ainsi que l'absence d'une réelle réflexion didactique paraissent être à l'origine des problèmes soulevés ici. Bien souvent, à force de vouloir préparer les étudiants à affronter les épreuves des concours, les enseignants finissent par ne plus questionner des pratiques ancrées dans un usage séculaire. Nous devrions pourtant nous demander quels sont les objectifs de l'enseignement de l'ancien français : si le but ultime est de permettre aux étudiants (envisagés comme futurs enseignants ? Mais, et les autres ?) d'avoir accès directement aux textes médiévaux, d'une part, et d'avoir une connaissance approfondie de la langue française à travers l'étude de son évolution, d'autre part, alors chacun des exercices de l'actuelle épreuve d'ancien français mériterait d'être révisé, car il y aurait aussi beaucoup à dire sur le manque de théorisation des pratiques de la traduction. Si, en revanche, nous souhaitons juste permettre aux candidats de réussir un examen, dans ce cas ne changeons rien.

NOTES

1. Je tiens à remercier chaleureusement Claire Blanche-Benveniste, Pierre Larrivée, Michèle Perret, Jean-Pierre Perrot, William Rothwell, David Trotter, Roger Wright et les éditeurs du présent volume pour leurs commentaires sur une version préliminaire de cet article. Bien entendu, les points de vue présentés en ces pages n'engagent que leur auteur.
2. Les nouveaux formats de diplômes, qui privilégient la notion de parcours au sein du système Licence-Master-Doctorat, renforceront encore la nécessité pour les UFR de proposer des cursus interdisciplinaires.
3. A. Meillet, « L'évolution des formes grammaticales », dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, 1912/1958, p. 130-148 ; M. Haspelmath, « Why is grammaticalization irreversible ? », *Linguistics*, 37/6, 1999, p. 1043-1068 ; R. Keller, *Sprachwandel : Von der unsichtbaren Hand in der Sprache*, Tübingen, 1990 ; *Approaches to grammaticalization*, E. C. Traugott et B. Heine éd., Amsterdam, 1991.
4. N. Troubetskoï, *Essais sur le langage*, Paris, 1969 [1932], p. 89.
5. À la lecture des manuels, c'est bien le cas : E. Taddei (dans *La Phonétique historique*, Paris, 2000, p. 9) parle de « connaître la prononciation [des] étymons ».
6. F. de La Chaussée, *Initiation à la phonétique historique de l'ancien français*, Paris, 1982, p. 14-15.
7. J. Picoche, *Précis de morphologie historique du français*, Paris, 1979. E. Taddei (*La Phonétique historique*, op. cit., p. 9) précise : « Phonèmes et graphèmes. Sont ainsi désignées les unités minimales de deux codes, l'oral et l'écrit. S'opposent donc deux niveaux d'analyse linguistique qui entretiennent des rapports complexes puisque les phénomènes sonores ne correspondent pas toujours aux faits graphiques. Les phonèmes ne s'écrivent pas mais se transcrivent selon des principes qui doivent être bien maîtrisés avant d'entamer toute description historique ». Comment dès lors maintenir que « toutes les lettres écrites doivent être prononcées », comme il est souvent de mise lorsqu'on lit à voix haute les textes ? Comment, de plus, établir la phonétique historique si l'on part de cette césure Texte/Voix alors que ce sont les observations des données textuelles (les rimes, notamment) qui permettent de déterminer le système phonétique ?
8. G. Zink, *Phonétique historique du français*, Paris, 1986/1991, p. 21, n. 1 (je souligne) : « Nous utilisons ici, à de rares détails près, l'alphabet phonétique des romanistes, plus phonologique que l'alphabet phonétique international en ce qu'il marque clairement les parentés et les oppositions entre les différents phonèmes ». On se demande comment font les phonologues du français contemporain sans l'alphabet romaniste !
9. Cf. J. Chaurand (dir.), *Nouvelle Histoire de la langue française*, Paris, 1999 ; B. Cerquiglini, *Éloge de la variante*, Paris, 1989, et *La Naissance du français*, Paris, 1993 ; R. A. Lodge, *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, 1997.
10. Cf. R. A. Lodge, « Francien et français de Paris », dans « Comme la lettre dit la vie ». *Mélanges offerts à M. Perret*, D. Lagorgette et M. Lignereux éd., LINX, numéro spécial, 2002, p. 221-250.
11. G. Joly, *Précis de phonétique historique du français*, Paris, 1996, p. 13.

12. Ce problème est aussi largement répandu dans les études latines. Cf. R. WRIGHT, *Early Ibero-Romance : twenty-one studies on language and texts from the Iberian Peninsula between the Roman Empire and the Thirteenth Century*, Newark, Delaware, 1995 ; chap. 5.
13. On pense ici à Saussure, postulant l'existence des consonnes laryngales en indo-européen – consonnes attestées plus tard en hittite par J. A. Knudtzon.
14. « *Use of Asterisks* : A single asterisk prae-posed to a Latin word or form indicates that the word or form is Late Latin, attested or conjectural » (M. K. POPE, *From Latin to Modern French with Special Consideration of Anglo-Norman*, Manchester, 1934, p. XVIII).
15. « Signes : * se place devant une forme non attestée (étymon restitué ou conjectural – états d'un mot non attestés) en particulier du IV^e au IX^e siècle » (A. Lanly, *Fiches de philologie française*, Paris, 1979, p. 13).
16. « * l'astérisque placée devant un mot indique qu'il s'agit d'une forme reconstituée, non attestée dans les textes » (J. Picoche, *Précis de morphologie historique du français, op. cit.*, p. 11).
17. « * : l'astérisque indique une forme non attestée » (N. Laborderie, *Précis de phonétique historique*, Paris, 1994, p. 6).
18. G. Joly, *Précis de phonétique historique du français, op. cit.*, p. 11-12, et E. Taddei, *La Phonétique historique, op. cit.*, p. 20-21.
19. Notamment ceux dictés par le bon sens : peut-on raisonnablement imaginer que durant trois siècles les locuteurs aient articulé trois fois le même son ?
20. Cf. W. Labov, « What is a linguistic fact ? », Lisse – The Peter de Ridder Press, 1975 (consultable sur le site de *Marges Linguistiques*, 1, mai 2001, www.marges-linguistiques.com).
21. Voir ici même les textes de M. Banniard et de R. Wright, ainsi que de ce dernier, *Early Ibero-Romance, op. cit.*, et « Translation between latin and Romance in the early Middle Ages », dans *Translation Theory and Practice in the Middle Ages*, J. Beer éd., Kalamazoo, 1997, p. 7-32.
22. Pourtant, ce type d'approche a déjà été appliqué, notamment pour la langue d'oïl par C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1979 ; W. Ayres-Bennett, *A History of the French Language through Texts*, London and New York, Routledge, 1996 ; C. Buridant, *Nouvelle Grammaire de l'ancien français*, Paris, 2000, et par D. Trotter pour l'anglo-normand et le gascon. Toutefois, les nombreux corpus disponibles grâce aux travaux des historiens restent encore trop une *terra incognita* pour les médiévistes, littéraires comme linguistes. La mise en commun des données reste à faire.
23. Cf. R. Keller, *Sprachwandel : Von der unsichtbaren Hand in der Sprache, op. cit.*, et M. Haspelmath, « Why is grammaticalization irreversible ? », *loc. cit.* Cette idée est déjà chez M. Bréal.
24. Cf., ici même, la contribution de D. Trotter sur le traitement de l'anglo-normand. On sait combien la III^e République a insisté sur l'opposition entre le bien et le mal dans son combat pour imposer la connaissance de l'orthographe et de la grammaire françaises à tous, dans toutes les régions, en tant que preuves de moralité et d'intelligence : voir sur ce point A. Chervel, ... *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, 1977 ; R. A. Lodge, *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue, op. cit.* ; et D. Leeman, *Les Fautes de français existent-elles ?* Paris, 1994, p. 19 et 35.
25. C. Régner, introduction à *Aliscans*, Paris, 1990, p. 13 (souligné par nos soins). On retrouve sensiblement le même type d'approche chez Y. G. Lepage, *Guide de l'édition de textes en ancien français*, Paris, 2001.

26. Sans même aller jusqu'à parler d'idiolecte, on sait bien que les pratiques des scribes varient énormément et que les différents manuscrits disponibles d'une œuvre n'émanent que très rarement de la même région et/ou époque : comparer les versions des manuscrits pour aboutir à un texte « plus complet » est une méthode possible, parmi d'autres ; mais il s'agit alors de documents différents refondés en un seul (un artefact ?) ... qui n'a peut-être jamais existé dans un tel état avant le travail de l'éditeur.
27. C. Blanche-Benveniste *et alii*, *Le Français parlé*, Paris, 1990.
28. Voir R. A. Lodge, « Francien et français de Paris », *loc. cit.* Nous faisons nôtres ses arguments contre la notion de koinè écrite : « [Dees] montre clairement que la standardisation du système d'écriture n'a commencé à être une réalité qu'au xv^e siècle. [...] L'attribution à des copistes monastiques du x^e siècle d'un projet à long terme pour l'unification linguistique de la nation est tellement anachronique qu'elle ne doit pas retenir notre attention » (p. 241).
29. Comme le notait J. Bédier en 1927 : « Si l'on met à part les plus anciens textes, ceux du ix^e et du x^e siècles [...], les règles de la déclinaison n'apparaissent en toute leur pureté que dans les grammaires modernes de l'ancien français » (*apud* W. Ayres-Bennett, *op. cit.*, p. 63).
30. Voir D. TROTTER, « Not as eccentric as it looks : Anglo-French and French French », à paraître dans *Forum for Modern Language Studies*, 39, 2003.
31. Voir C. Bruneau et F. Brunot, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, 3^e éd. remaniée, 1949, p. 187 ; E. Einhorn, *Old French. A Concise Handbook*, Cambridge, 1974, p. 16 ; R. L. Wagner, *L'Ancien français*, Paris, 1974, p. 90 ; P. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, 2^e éd., Bordeaux, 1994, p. 20 ; W. W. Kibler, *Introduction to Old French*, Oxford, 1984, p. 49 ; C. Buridant, *Nouvelle grammaire de l'ancien français*, *op. cit.*, p. 83.
32. L. Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, Paris, 1919/1963, p. 8 ; G. Zink, *Phonétique historique du français*, *op. cit.*, p. 20 ; G. Raynaud de Lage, *Introduction à l'ancien français*, éd. remaniée par G. Hasenohr, Paris, 1990, p. 28 ; C. Marchello-Nizia, *Le Français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, 1999, p. 83-84 ; S. Bazin-Tachiella, *Initiation à l'ancien français*, Paris, 2001, p. 46-47. Cette dernière est la seule à préciser que « Pour les noms propres, la déclinaison n'a jamais eu de caractère systématique : certains se déclinent régulièrement, d'autres sont invariables [...] ».
33. P. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, *op. cit.*, p. 20 (Remarque 2).
34. *Ibid.*, p. 299 ; G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français, morphologie et syntaxe*, Paris, 1976 ; B. Woledge, *La Syntaxe des substantifs chez Chrétien de Troyes*, Genève, 1979.
35. À partir de la Base de Français Médiéval (UMR 8503, *Analyses de corpus linguistiques, usages et traitements* CNRS – ENS LSH-Lyon). Que Mesdames C. Marchello-Nizia et C. Guillot trouvent ici l'expression de notre très cordiale gratitude.
36. Nous avons essayé ailleurs d'apporter des éléments de réponse à cette question : voir D. Lagorgette, « Termes d'adresse, insulte et notion de détachement en diachronie : quels critères d'analyse pour la fonction d'adresse ? », à paraître dans *Linguistique du détachement*, F. Neveu dir., *Cahiers de praxématique*.
37. On notera que jamais ni *Rollant* ni *Oliver* n'apparaissent avec une autre forme de flexion dans le texte.
38. C. Régnier, Introduction à *Aliscans*, *op. cit.*, p. 12.
39. W. ROTHWELL, « Playing follow my leader in Anglo-Normand Studies », *Journal of French Language Studies*, 6, 1996, p. 177-210 (citation, p. 177).
40. *Aliscans*, v. 3321-3322, *op. cit.*

41. *Vie de saint Alexis*, v. 216-217, C. Storey éd., Genève, 1968.
42. B. Woledge, *La Syntaxe des substantifs chez Chrétien de Troyes*, *op. cit.*, p. 45 et 99-100.
43. À titre d'exemple, on trouve ainsi dans l'*Introduction à l'ancien français* de G. Raynaud de Lage des variantes de déclinaison pour *compainz / compaing / compaignon* qui, dans un cas, suit la première déclinaison des substantifs masculins et, dans un autre, suit la déclinaison des termes issus des imparisyllabiques (*op. cit.*, respectivement p. 21 et 24).
Que choisir ?

RÉSUMÉS

Après plus de cent ans de recherches en philologie et en sciences du langage, le temps semble venu de réévaluer les buts visés par les enseignements de langue médiévale dispensés dans les cursus de Lettres en France : au vu des épreuves du CAPES et de l'agrégation, et de la méthodologie illustrée par ces épreuves, le dialogue entre les deux disciplines paraît encore timide, voire inexistant. La phonétique historique et la morphosyntaxe, notamment, présentent une certaine vision de l'ancien français, qui n'a souvent d'existence que dans les manuels, mais qui conditionne l'ensemble des enseignements médiévistes littéraires. Une telle approche ne peut coexister sans peine avec les principes posés par d'autres disciplines telles que la sociolinguistique ou l'histoire de la langue. Une réflexion didactique de fond mérite visiblement d'être mise en place, si l'on veut éviter une confusion grandissante tant dans la discipline qu'auprès des étudiants et enseignants. À travers un état des lieux méthodologique, on examinera deux grands types de compétences actuellement exigées des apprentis médiévistes (phonétique historique et morphosyntaxe), en confrontant recherches récentes en histoire de la langue et démarches disciplinaires. Ces deux domaines seront illustrés par l'étude de l'évolution de **seior > sire* et par la description des noms propres en fonction vocative.

Which Old French for which Students ? Towards a Didactic of the Medieval French Language. After over a century of research in philology and linguistics, a reassessment of the aims and objectives of medieval language teaching in the French university curriculum seems necessary. The dialogue between these two fields does not appear to be very strong where the CAPES and Agrégation are concerned ; indeed it seems rather timid, if it exists at all. Historical phonetics and morphosyntax, amongst others, present a certain view of Old French, which very often does not exist anywhere else than in the manuals, but which conditions most of the medieval literary teaching practice. Such an approach cannot easily coexist with the principles demonstrated by other disciplines (*i.e.* the sociolinguistics or history of the French language). A proper didactic reflexion is obviously needed, should one wish to avoid an ever-growing confusion amongst teachers and students. Based on a methodological survey, this article examines two of the principal competences currently expected from the students : historical phonetics and morphosyntax, recent studies in the history of the French language being the reference background for this evaluation. The study of the evolution of **seior > sire* and the description of proper names in the vocative function illustrate these two points.

INDEX

Mots-clés : didactique du français, linguistique diachronique, noms propres, phonétique, termes d'adresse, adresse

Keywords : french didactics, diachronic linguistics, proper names, phonetics, terms of address

AUTEUR

DOMINIQUE LAGORGETTE

Département de Lettres Modernes, Université de Savoie/CERIC, BP 1104, 73011 Chambéry
Cedex